



REGLEMENT TOURNOI

St. Christophe du Bois

Vendredi 12 décembre 2025
Tournoi 3x3 convivial

- Article 1 :** Les équipes inscrites doivent être composées de 2 joueurs licenciés maximum correspondant à la catégorie d'âge prévue pour le tournoi.
- Article 2 :** Chaque équipe est responsable du comportement de ses joueurs, sur le terrain comme en dehors. (En cas de comportement inapproprié, le comité d'organisation pourra intervenir et, si besoin, prendre des mesures : avertissement, exclusion, etc.)
- Article 3 :** Le maximum de joueurs engagés par équipe est de 5. Les équipes peuvent être mixtes ou non
- Article 4 :** Seuls les joueurs inscrits peuvent participer au tournoi. Tout joueur ne peut se présenter que dans une seule équipe pendant toute la durée du tournoi (sauf accord avec le comité d'organisation).
- Article 5 :** Les matchs se déroulent en 1 période de 10 minutes non décomptées.
Les matchs se joueront en 3 contre 3.
Le chronométrage est contrôlé par la sono centrale.
Changement de joueurs à volonté, sans arrêt de jeu obligatoire.
Pas de temps mort.
Pas de lancers francs.
Pour chaque match, il sera accepté 4 fautes par joueur, la quatrième étant éliminatoire.
Chaque faute comptera 1 point pour l'équipe adverse.
- Article 6 :** Match gagné ⇨ 3 points
Match nul ⇨ 2 points
Match perdu ⇨ 1 point
Forfait ⇨ 0 point (toute équipe non présente à l'heure du début du match).
En cas d'égalité, le départage des équipes se fera au goal-average particulier.
En cas de nouvelle égalité, le départage se fera au goal-average général.
En cas d'égalité de 3 équipes ou plus à la fin des matchs de poule, le départage des équipes se fera au goal-average général.
En cas d'égalité des équipes à la fin d'un match de classement, une prolongation de 2 minutes sera jouée. En cas de nouvelle égalité, l'équipe victorieuse sera celle qui aura marqué le premier panier de la prolongation.
- Article 7 :** Le comité d'organisation du tournoi est seule habilité à prendre une décision en cas de litige.
- Article 8 :** Pour une bonne organisation, chaque équipe devra obligatoirement :
- se présenter 1 minute avant le début de chaque match près du terrain pour permettre aussitôt la reprise du match suivant.
- Article 9 :** Il est demandé aux équipes de fournir au moins un arbitre pour le bon déroulement du tournoi.
- Article 10 :** Le club de Saint Christophe du Bois se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de toute détérioration.